FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS REPRÉSENTATIVES DES ETUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN SCIENCES SOCIALES

# DOSSIER DE PRESSE

ARES

# LA SUPPRESSION DE PARCOURSUP, UNE FAUSSE RÉPONSE AUX REVENDICATIONS ÉTUDIANTES ET LYCÉENNES

3 novembre 2026



PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

# Sommaire

**Sommaire** 1
**Introduction** 2
**I. L'admission en premier cycle, une procédure défaillante** 4
I.1. Un manque de clarté des informations 4
I.2. Une plateforme créatrice d'anxiété 7
I.3. Une procédure manifestement inégalitaire 10
**II. Le sous financement des universités créateur de sélection** 11
II.1. Un Etat se désengageant dans le financement des universités 12
II.2. L'enseignement supérieur privé lucratif, grand gagnant du sous-financement des universités 15
**III. Les sciences sociales, des filières à enjeux majeurs quant à leurs accessibilités** 18
III.1. La filière AES, une filière mise de côté 19
III.2. La filière Droit, en pleine crise démographique 20
III.3. La filière Economie-Gestion, victime d'un manque de communication 21
III.4. Les Instituts d'Administration des Entreprises, comme réponse au privé lucratif 23
III.5. La filière Science politique universitaire, une filière sous-financée 24
**Conclusion** 26

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

# Introduction

La **Fédération ARES**, **Fédération nationale des Associations Représentatives des Étudiantes et étudiants en Sciences sociales**, représente plus de **500 000 étudiants** et **six filières** (AES, Droit, Économie, Gestion, IAE et Science Politique). Depuis sa création en 2010, l'ARES travaille quotidiennement avec ses **52 associations étudiantes** et **un réseau de plus de 300 élus** afin de faire entendre la voix des étudiants en sciences sociales ainsi que de **défendre leurs intérêts et leurs droits**.

Alors que l'actualité est rythmée depuis presque deux mois par **des mobilisations étudiantes et lycéennes** dénonçant la **mauvaise accessibilité à l'Enseignement supérieur et la pauvreté estudiantine**, le gouvernement a proposé le 26 octobre dernier la suppression de parcourSup. Bien que la **création de cette plateforme ait engendré le remplacement de garanties fondamentales**, cette réponse sans précisions ne peut être une réponse concrète aux revendications.

## PARCOURSUP CRÉATEUR DE SÉLECTIONS DANS L'ACCESSIBILITÉ À UN SERVICE PUBLIC :

En effet, la loi relative à l'Orientation et à la réussite des étudiants (ORE)[1] promulguée le 8 mars 2018 prévoit, le remplacement de APB (*Admission post-bac*) par la plateforme ***ParcourSup***. Son objectif : permettre la centralisation des candidatures post-bac et l'orientation des étudiants. Cependant, en modifiant l'article L. 612-3 du Code de l'éducation[2], elle a **supprimé deux garanties historiques issues de la loi Savary de 1984** : « Tout candidat est **libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix** » et « Les dispositions relatives à la répartition entre les établissements et les formations **excluent toute sélection** ». Ces garanties posées par la Loi Savary sont essentielles selon l'ARES : elles permettent à chaque lycéen une **orientation saine, une poursuite d'études qui lui convient et une émancipation évidente.** C'est d'ailleurs cette même loi qui dresse le terme de "service public de l'Enseignement Supérieur". Selon Vie Publique France, "le *service public* est un ensemble d'activités d'intérêt

[1] Loi relative à l'Orientation et à la réussite des étudiants
[2] Article L612-3 du Code de l'éducation

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

général"[3]. Cela suppose donc qu'il **bénéficie à tous et toutes**, et ce, de manière totalement **égalitaire** : c'est le principe de l'égalité devant le service public, consacré par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789.
La **sélection**, telle que permise par la loi ORE précitée, ouvre donc la porte à cette **rupture d'égalité devant un service public** essentiel à la **construction et l'émancipation des citoyennes et citoyens français**.

Or, c'est près de **126 000 candidats** n'ayant reçu **aucune affectation à la fin de la phase principale de *ParcourSup***, et **78 000 lycéens** n'ayant pas trouvé de formation en **Octobre 2026**[4]. C'est donc un **principe à valeur constitutionnelle** (PVC) qui semble être relativisé depuis **2018**, alors même qu'il appartient à la **plus haute catégorie de normes françaises, le bloc de constitutionnalité** (tel que consacré par la **décision n° 71-44 DC du 16 juillet 1971**, dite *Liberté d'association*[5]).

## L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE ET LES SCIENCES SOCIALES VECTEURS D'ÉMANCIPATION:

L'ARES défend une vision **émancipatrice et inclusive de l'Enseignement supérieur et de la recherche, accessible à toutes et tous.** L'Université publique représente une **étape essentielle à la construction de nombreuses jeunesses**, et ne peut être conditionnée par une quelconque sélection. Elle permet une **transmission et un échange de savoir,** mais aussi le vivre ensemble, le débat et la formation d'un **esprit critique essentiel à notre société.**

[3] La notion de service public - Vie Publique
[4] Note flash du SIES - n° 2026-26
[5] Décision n° 71-44 DC du 16 juillet 1971

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

# I. L'admission en premier cycle, une procédure défaillante

Si l'ensemble de ce dossier se base sur la procédure actuelle, représentée par la plateforme ParcourSup, l'ARES tient à rappeler que ses revendications **valent pour tout type de procédure future**. Elle portera ses positions dans toutes **les discussions possibles relatives à l'amélioration de la procédure d'entrée en premier cycle universitaire**, quelle que soit son nom ou sa forme.

## I.1. Un manque de clarté des informations

La plateforme ParcourSup est largement critiquée pour la **complexité des informations transmises**. Il est alors essentiel que les renseignements indiqués soient **clairs et utiles**, afin **d'accompagner au mieux les candidats**. Malgré ce constat, selon le Baromètre ParcourSup 2026[6], c'est **25%, soit un quart des candidats**, qui déclarent que les **fiches formations proposées par la plateforme sont difficiles à comprendre**. Par ailleurs, cette donnée est **8% supérieure à celle constatée par la même enquête en 2025**. Selon la même source, c'est aussi **10% de candidats en moins en 2026** qui déclarent que la rubrique "*Comprendre les critères d'analyse*" leur a permis de **comprendre les critères qui étaient pris en compte par les enseignants des formations post-bac pour l'analyse des candidatures**, pour un total de 65%. C'est donc **35% des candidats qui ne déclarent pas avoir compris les critères de sélection des universités**. Enfin, c'est **seulement 31%**, soit 11% de moins qu'en 2025, qui déclarent que la rubrique "*Poursuivre et connaître les débouchés*" les a **aidé à réfléchir sur leur projet d'orientation**.

**Ces chiffres démontrent que les informations délivrées par la plateforme ParcourSup manquaient de clarté et de sens pour les candidats.** De manière plus globale, c'est plus d'un quart (30%) des candidats qui affirment que la prise en main de la plateforme et de la procédure est difficile.

[6] Baromètre ParcourSup 2026

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

Le manque de clarté est dû à de nombreux facteurs :

- **UNE PRISE EN MAIN TROP TARDIVE DE LA PLATEFORME INDUIT PAR UN MANQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES :**

Les établissements ont l'obligation d'intégrer chaque année des **heures relatives à l'orientation**. Les normes juridiques[7] prévoient un volume indicatif de **54h pour accompagner les étudiants dans leur orientation**. Force est de constater que **ces heures ne sont que rarement toutes dispensées, et n'abordent l'admission en premier cycle qu'en terminale.**

Depuis **2024**, les lycéens de seconde et de première peuvent se créer un **compte sur ParcourSup pour la construction de leur projet d'orientation**. En 2025, **123 000 lycéens ont accompli cette démarche**.

Par ailleurs, le **manque de formation des professeurs**, et particulièrement des professeurs **principaux**, nuit à un **accompagnement effectif des lycéens** lors de leur orientation. En effet, le niveau d'accompagnement des professeurs principaux **dépend de leur investissement personnel**, et donc reste **inégal selon les établissements et les classes.**

Les établissements doivent donc **être une ressource dans cet accompagnement continu tout au long du lycée.**

- **UN MANQUE D'INFORMATIONS SELON LES FORMATIONS :**

Ensuite, **les informations ne sont pas assez harmonisées selon les formations ce qui nuit à l'égalité entre candidats et entre les différents parcours demandés**. Le **taux d'insertion professionnelle** après la formation, par exemple, **représente une information non négligeable à transmettre aux lycéens, de même que le taux de poursuite d'études.**

[7] Arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

De plus, l'Enseignement supérieur est un milieu complexe, où il est parfois dur de se retrouver. **L'usage**, au moment de **l'admission en premier cycle, de termes complexes et spécifiques nuit à la compréhension des lycéens** et des familles de tout le monde universitaire. C'est par exemple le cas de la **communication relative aux établissements privés non-lucratifs présents sur la plateforme.**

- L'ARES demande la mise en **place d'ateliers découvertes de la plateforme d'orientation, dès la seconde**;
- L'ARES demande la **garantie effective des 54h d'accompagnement à l'orientation pour chaque année du lycée**;
- L'ARES demande **l'harmonisation des informations données sur les différentes formations** afin de garantir une **clarté commune** à toutes les formations;
- L'ARES demande la **vulgarisation de certains termes** propres à l'Enseignement supérieur afin d'améliorer la compréhension des lycéens et de leurs familles;
- L'ARES demande **l'obligation de l'affichage du taux d'insertion professionnelle et du taux de poursuite d'études** après la formation lorsqu'ils sont connus;
- L'ARES demande la **clarification et la vulgarisation des informations relatives aux écoles privées**, notamment en matière de reconnaissance du diplôme et de possibilité de poursuite d'études;
- L'ARES demande de **rendre obligatoire des modules de formation aux plateformes d'orientation** annuellement à destination des **professeurs principaux**.

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

## I.2. Une plateforme créatrice d'anxiété

Alors qu'une étude menée par Odaxa en 2024 démontre que **55 %** des jeunes de 18 à 24 ans ont déjà été affectés **par un problème de santé mentale**[8], il est aujourd'hui nécessaire de prendre conscience de l'importance qu'a l'anxiété dans le développement des jeunes. La plateforme **ParcourSup** est **jugée stressante par 82% des candidats selon le même baromètre en 2026**. C'est une sonnette d'alarme qu'il est important de prendre en considération : alors que le Préambule de la Constitution de 1946 précise que "*l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État*" et que la **santé mentale a été déclarée Grande Cause nationale en 2025**, il est **inenvisageable pour l'ARES que la procédure d'admission dans l'Enseignement supérieur soit source d'une telle anxiété.**
**La procédure telle qu'actuellement proposée ne donne pas à tous les conditions de se projeter sereinement dans l'avenir**[9]. Il revêt de l'urgence de faire en sorte que la plateforme puisse **permettre une appréhension sereine de son avenir pour tous les candidats.**

L'ARES appelle donc à une prise de conscience de ce constat, et demande **des solutions concrètes pour faciliter cette période aux néo-bacheliers**.
Elle préconise alors :

- La mise en place d'une **meilleure prévention sur les enjeux inhérents à l'entrée dans l'Enseignement supérieur**;
- Mais aussi de meilleurs **dispositifs d'accompagnement des candidats.**

[8] Enquête sur la santé des français 2024
[9] Selon le psychiatre Nicolas Neveux, "*les professionnels de santé mentale observent chaque année un pic de consultations en période de vœux et de résultats, avec des jeunes présentant des signes de détresse psychologique aigus. Certains lycéens décrivent une « dose d'angoisse chaque matin », une sensation d'être « jugés par un algorithme opaque », ou encore la peur de « rater leur vie » en cas de refus.*"

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

**PSYEN, UN DISPOSITIF PRÉCAIRE :**

Il y aurait en moyenne un taux d'un PsyEn pour 1 200 à 1 800 élèves[10]. Ces effectifs **ne permettent pas un accompagnement individualisé**, d'autant plus que les **PsyEn n'interviennent que très rarement dans un seul établissement**, mais se chargent de plusieurs lycées.

**UN CALENDRIER D'ADMISSION ANXIOGÈNE :**

Le calendrier de **l'admission en premier cycle universitaire joue aussi beaucoup sur l'anxiété des jeunes**. En effet, pour l'année universitaire 2026-2027, son calendrier s'étale **du 18 janvier au 9 septembre**. Non seulement les lycéens doivent cumuler **l'angoisse des épreuves du baccalauréat à celle de l'admission en premier cycle**, mais ils passent aussi, dans le pire des cas, **leur été à se questionner sur leur avenir**. Selon la Banque des territoires en 2025, c'est la **moitié des jeunes ruraux qui quittent le domicile familial** avant 19 ans. La période estivale permet donc aux **lycéens de chercher leur appartement** et de **découvrir leur nouvelle ville d'études** notamment.

**SANTÉ PSY ÉTUDIANT, UN SYSTÈME INACCESSIBLE AUX ÉLÈVES DE TERMINAL:**

Enfin, le système Santé Psy Étudiant n'est accessible qu'aux étudiants. Les **lycéens n'ont alors accès qu'au dispositif Mon Soutien Psy** qui se heurte à des **problématiques structurelles qu'il convient de dépasser**. En effet, toute personne peut **bénéficier de 12 séances gratuites** chez les psychologues partenaires. Cependant, près de **85% des psychologues ne sont pas partenaires de ce dispositif**, du fait de la **faible rémunération** qu'il institue. De plus, les psychologues partenaires se situent principalement dans **les grandes villes, créant une inégalité évidente entre les territoires.** À noter que les mineurs doivent recueillir **l'accord de leurs parents,** ce qui constitue un réel obstacle à la consultation.

[10] D'après les représentants de l'association des psychologues de l'éducation nationale (PsyEN)

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

- L'ARES demande la **multiplication d'ateliers d'orientation;**
- L'ARES demande une **prévention effective des alternatives en cas de non-acceptation**, afin de montrer aux lycéens que leur avenir ne dépend pas de la plateforme, quelle qu'elle soit;
- L'ARES demande la **garantie d'au moins 1 PsyEn pour, au maximum, 600 élèves**;
- L'ARES demande **l'élargissement du dispositif Santé Psy Etudiant aux élèves de terminale**;
- L'ARES demande **l'adaptation du calendrier de l'admission en premier cycle, avec une phase complémentaire se terminant en juillet** sans réduire l'efficacité de celle-ci.

## I.3. Une procédure manifestement inégalitaire

La plateforme ParcourSup est cause de **nombreuses inégalités**, qu'il est essentiel **d'éradiquer quelle que soit le mode d'admission en premier cycle** (maintien de ParcourSup ou toute autre plateforme).

**L' INÉGALITÉ NUMÉRIQUE ENTRE LES ÉLÈVES :**

Par définition, la plateforme ParcourSup repose sur un **processus uniquement numérique.** Cela induit dès lors une **inégalité numérique entre les élèves** disposant d'outils adaptés, d'une connexion internet, de proches compétents en informatique et les élèves ne disposant d'aucun de ces avantages. En effet, **moins de 70 % des personnes des ménages les plus modestes disposent d'un ordinateur à domicile**, contre plus de 90 % dans les ménages les plus aisés.[11] C'est notamment le cas des **territoires ultra-marins,** étant donné que le taux de foyers disposant du **très haut débit filaire varie de 60 % à Saint-Barthélemy et 65 % en Martinique par exemple contre 88 % en moyenne dans l'Hexagone**[12]

[11] Equipement des différentes personnes en numérique - Insee

[12] Conseil économique social et environnemental (Cese), « Mieux connecter les Outre-mer », octobre 2024, p. 94

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

**LA MENTION DU LYCÉE D'ORIGINE COMME CRITERE DE SELECTION :**

De plus, on remarque de réelles inégalités rendues possibles à cause de **la mention du lycée d'origine dans les candidatures**. Si les informations personnelles sont dans la majorité des cas **anonymisées**, la mention du lycée d'origine est un élément **visible du dossier de candidature**, qui peut provoquer **des biais dans l'évaluation des candidatures, en fonction de la réputation, de l'implantation ou du contexte social des lycées**. En 2019, le Défenseur des droits, suivi de la Cour des Comptes en 2020, **incitait déjà à retirer cette mention du dossier.**

**LE QUOTAS DES ÉLÈVES HORS ACADÉMIES DEVANT TROUVER UN JUSTE MILIEU :**

L'admission en premier cycle universitaire est aussi marquée par **un système de quotas d'acceptation d'élèves hors académies**.[13] Cela permet notamment aux élèves de rester **vivre chez leurs parents et réduire le coût global des études**. Cependant, c'est un dispositif qui **réduit les chances pour les élèves de lycées ruraux d'étudier dans des universités reconnues**, souvent concentrées dans les grandes villes. Il est nécessaire de **concilier ces deux aspects** afin de lutter contre la pauvreté étudiante, mais aussi de **garantir l'opportunité pour les élèves de s'émanciper de leur domicile parental** et d'étudier dans des universités de grandes villes.

- L'ARES demande **la mise à disposition dans les lycées d'ordinateurs** pour les élèves de terminale;
- L'ARES demande **la suppression de la mention du lycée d'origine dans les éléments du dossier** visibles par les établissements;
- L'ARES demande un **plafond d'au moins 10% d'acceptation d'élèves hors académie**;

[13] Loi ORE, Article 1er

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

# II. Le sous financement des universités créateur de sélection

Les universités françaises sont **sous-financées**, cela n'est pas lié qu'à l'actualité de tension budgétaire que traverse le pays. Il convient toutefois de revenir successivement sur ce sous-financement, **son impact sur les universités et sur les étudiants en sciences sociales,** de 2018 à aujourd'hui, en analysant notamment les conséquences de la mise en place de ParcourSup.

## II.1. Un Etat se désengageant dans le financement des universités

**LA SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC :**

Dans un premier temps, il faut observer l'évolution de la dotation publique principale des universités, la **subvention pour charge de service public** (SCSP). Cette subvention a, depuis 2018, augmenté de **2 milliards d'euros, passant de 12.5 milliards à 14.5 milliards d'euros**[14]. Mais en réalité, rapporté à **l'inflation**, cette évolution de **25% environ ne l'est que de 5%**, et le résultat est le suivant : **100% des universités en janvier 2026 ont voté un budget déficitaire**[15]. Plus encore, ce qui a fortement évolué c'est la part totale que cette SCSP représente dans les ressources de l'université malgré son augmentation, passant de 80% en 2018 à 73% en 2024[16], témoignant **des besoins financiers croissants des universités, et donc de leur nécessité de se tourner vers des modes de financement alternatifs** (apprentissage, appels à projets etc.).

Le lien de causalité entre **sous-financement et sélection est plus qu'évident.** La **sélection** à l'Université est directement liée **au sous-financement chronique croissant depuis 2018.** En effet, le **manque de financements pour les établissements impacte le nombre de places dans les formations,** l'attractivité de ces dernières et la pluralité des nouvelles formations. C'est donc

[14] Loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026

[15] "Assises sur le financement des universités : derrière la crise budgétaire, un modèle à repenser", 22 avril 2026, L'étudiant

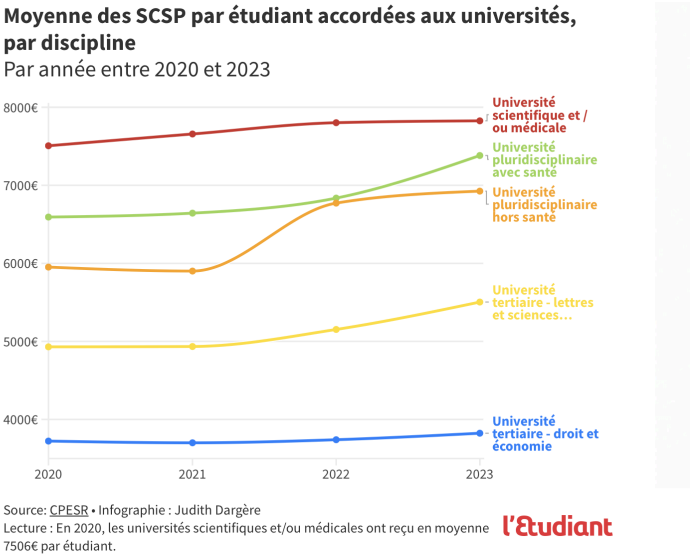
[16] Relations stratégiques entre l'Etat et les universités, RAPPORT D'INFORMATION n° 58 (2025-2026), déposé le 22 octobre 2025, Sénat

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

**ce sous-financement accru sur la période donnée qui a mené à faire de ParcourSup la plateforme de sélection aujourd'hui décriée.**

## LES SCIENCES SOCIALES MARGINALISÉES:

**Graphique 1:**




Il faut de surcroît rappeler que cette SCSP est répartie inéquitablement selon les domaines, **les sciences sociales étant marginalisées**. En effet, la SCSP par étudiant va de **4000€ en moyenne pour les universités ne proposant que des sciences sociales**, à près de **8 000€ pour les universités de sciences dites "exactes",** avec une **évolution notable pour tous les domaines,** sauf ceux que l'ARES représente (Graphique 1).

Ces différences témoignent directement de **l'abandon des sciences sociales par l'Etat**, pourtant essentielles pour l'avenir, rendant les sciences sociales **moins attractives et empêchant,** entre autres, **la création de places dans ces filières déjà sous tension**. Quand tous les autres domaines sont en constante **évolution économiquement parlant, les sciences sociales ne le sont que démographiquement.** En effet, en dépit de la fermeture de quelques licences au travers des nouvelles offres de formations (exemple à l'Université de Rennes 2 et la fermeture de la licence AES en 2026, définitive en 2028[17]), **les effectifs de**

[17] Université de Rennes, Licence Administration Economique et Sociale

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

**nos filières ne font qu'augmenter, sans qu'aucun financement soit à la hauteur en contrepartie.**

Afin d'expliquer notre propos, il convient d'apporter quelques données chiffrées. À la rentrée 2026, 143 000 étudiants sont inscrits en licence de droit. En 2018, ces effectifs étaient nettement inférieurs avec environ 120 000 étudiants[18]. **En 2019, une note du SIES prévoyait que ces mêmes effectifs seraient égaux à l'horizon 2026, soit plafonnés à 125 000 chacun**[19]. La réalité est donc toute autre, **une erreur de près de 20 000 étudiants, en plus**. Ces projections erronées ont nécessairement impacté **les financements, et les étudiants de ces formations qui en subissent les frais.**

En parallèle, **peu de nouvelles places en master sont venues accompagner les 20 000 étudiants en droit supplémentaires,** faute de financement, **abandonnant le droit à la poursuite d'études** pour ces derniers.
À noter que la donnée du SIES de 2019 est également erronée pour **les masters de droit**, on dénombre **84 000 inscrits en 2026 au lieu des 82 000 anticipés.**

En 3e cycle, c'est une autre histoire, **faute de financement, le nombre de doctorants a drastiquement chuté :**

- **500 doctorants en droit en moins** qu'à la rentrée 2023 avec 4 900 inscrits en 2026 ;
- **100 de moins dans les filières économiques**, avec 2 700 inscrits en 2026[20].

Les projections prévoyaient **6 000 et 3 000 doctorants[21], loin du compte.** Ces croisements des effectifs et ces erreurs à répétition ont **elles aussi mené à la crise financière des universités.**
Nous l'avons vu, les universités sont **dépassées**, elles tentent par **tout moyen de survivre économiquement,** autrement que par la mise en concurrence commandée par les politiques gouvernementales des 10 dernières années.

---

[18] *ibid*
[19] Note flash du SIES, 28 septembre 2019
[20] Note flash du SIES, 22 octobre 2026
[21] Note flash du SIES, 28 septembre 2019

**DES SOLUTIONS VECTRICES DE SÉLECTIONS SOCIALES :**

Dans l'actualité, les assises sur le financement des universités, dont le rapport a été rendu en juin 2026[22], ont notamment conclu à **la potentielle fin du libre accès à l'enseignement supérieur avec des frais d'inscription exorbitants de 900€ en licence et 1 300€ en master**. Cela, à l'instar de la mesure xénophobe appliquée aux étudiants **extracommunautaires** à la rentrée 2026, leur imposant des **frais différenciés souvent 16 fois supérieurs** à ceux réglés par les étudiants communautaires. **Cela marginalise donc une grande partie de la population dans l'accessibilité à ce service public et créee une sélection sociale d'autant plus marquée**

- L'ARES demande **une augmentation de la SCSP par étudiant en sciences sociales** afin qu'elle atteigne la moyenne des autres disciplines;
- L'ARES demande **l'indexation sur l'inflation de la SCSP**;
- L'ARES demande **un plafonnage des frais d'inscriptions à l'université et s'oppose à leur augmentation**;
- L'ARES demande le **retrait immédiat du décret Choose France For Higher Education**

[22] Rapport des assises sur le financement des universités, J. Fournel et G. Roussel, Juin 2026

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

## II.2. L'enseignement supérieur privé lucratif, grand gagnant du sous-financement des universités

La **privatisation de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est elle aussi accentuée**. Il est légitime de se questionner sur **l'immense écart entre les effectifs étudiants** dans les universités et au global dans le supérieur en 2018 et en 2026, passant d'une différence de **1 million à désormais de 1 400 000**. En 8 ans, la population estudiantine est passée de **1 614 200 à l'université**, **2 678 700 dans le supérieur**[23], à **1 692 400 à l'université, 3 075 000 dans le supérieur**[24]**.** En effet, **faute de capacités d'accueil suffisantes** et en raison de la **sélection**, se sont fortement développés en parallèle des universités, des établissements d'enseignement supérieur privés. Une **nouvelle alternative pour les jeunes bacheliers souhaitant éviter la procédure stressante** de sélection imposée par la **plateforme ParcourSup,** ou considérant que le **règlement de frais d'inscription signifie des formations de meilleures qualités,** ce qui est loin d'être le cas, ou encore un **taux d'encadrement réputé de meilleure qualité**, en **désuétude s'agissant du public,** tel en témoigne une note du SIES de décembre 2025[25].

Les **établissements d'enseignement supérieur privé à but lucratif** ne peuvent, pour la plupart, **pas délivrer des diplômes d'Etat, ni figurer sur ParcourSup et Mon Master.** Dans l'actualité, le projet de loi de régulation de l'enseignement supérieur privé est encore en discussion au Parlement et prévoit **d'encadrer plus strictement ces établissements, dont les dérives ont pu être constatées à plusieurs reprises**[26]. En effet ces établissements font souvent des **fausses promesses de diplômes** qui en réalité ne permettent **pas une réelle insertion professionnelle et reconnaissance pleines des compétences,** cela en demandant des **prix exorbitants** afin d'effectuer des **bénéfices sur les étudiants.**

[23] Note flash du SIES, 28 septembre 2019
[24] Note flash du SIES, 22 octobre 2026
[25] Note d'information du SIES n° 2025-16, Décembre 2025
[26] Rapport d'enquête ELIJE, ARES, 2026

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

De 2010 à 2023, les effectifs du privé ont augmenté de 76,74 % pour une augmentation seulement de 14,36 % dans le public[27]. Ainsi, **la croissance des effectifs du supérieur est très largement captée par le secteur privé,** principalement pour pallier **les insuffisances du public,** et cela s'explique au travers de deux facteurs principaux :

- D'une part, des **outils de communication mieux développés et mieux financés,** faisant croître l'attractivité des établissements et de leurs formations;
- D'autre part, le **stress provoqué par la sélection à l'université via ParcourSup**, dont sont délivrés les lycéens en traitant directement avec les établissements privés.

De manière générale, les effectifs universitaires ont beaucoup évolué, **sans que le financement soit suffisant pour garantir une attractivité des formations ni que ParcourSup parvienne à faire ce pour quoi il a été créé : orienter les étudiants**. En effet, et le propos terminera par cette observation, le **sous-financement a eu un impact colossal sur l'attractivité des universités laissant la place au privé lucratif en raison du bâti universitaire notamment,** sa taille et sa vétusté, le nombre de places en licence créant une sélection et du déclin des conditions d'études. Les étudiants en sciences sociales se retrouvent, en raison de **l'explosion démographique et du sous-financement** :

- Dans le **stress en attendant l'admission dans des formations avec un manque de place accru face aux demandes ;**
- Dans des amphithéâtres n'offrant **pas assez de places, obligeant à s'asseoir dans les marches** voire à rester debout;
- Dans des classes **de travaux dirigés à plus de 40 étudiants** qui ne permettent pas un suivi idéal des enseignements;
- Dans des **locaux universitaires qualifiables de passoires thermiques** où règnent souvent fuites et nuisibles.

[27] SIES, Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, 2025

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

L'état des universités est en partie dû à **ParcourSup, la sélection et à la politique gouvernementale de ces 10 dernières années.** Face à ce constat, c'est un **grand nombre d'étudiants qui fuit la procédure d'admission en premier cycle** et qui **décide de s'orienter vers l'enseignement privé.** L'intention est alors **d'éviter l'anxiété et la sélection, pour se diriger vers des écoles dont la qualité académique est largement discutable** mais qui **base une grande partie de son attractivité sur son fonctionnement extérieur à ParcourSup.**

- L'ARES demande la **mise à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale du Projet de loi relatif à la régulation de l'Enseignement supérieur privé**;
- L'ARES demande la **non-promotion des structures privées par l'Etat ou les acteurs universitaires,** notamment dans le cadre de **partenariats entre médias d'orientation et plateforme d'admission** en premier cycle universitaire;
- L'ARES demande **un contrôle effectif par l'Etat des établissements d'enseignement supérieur privé** afin de lutter contre toutes les formes de dérives qu'ils impliquent, notamment lors de la période d'admission en premier cycle.
- L'ARES demande un **meilleur financement des universités afin de lutter contre la sélection** induisant une montée de l'enseignement privé et lucratif

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

# III. Les sciences sociales, des filières à enjeux majeurs quant à leurs accessibilités

L'ARES représente **six filières** : AES, Droit, Économie Gestion, IAE et Science Politique. Ces filières sont d'une **importance capitale dans le monde universitaire**. On le voit, elles se placent respectivement aux rang de onzième (AES), première (Droit), troisième (Économie Gestion), et quatorzième (Science Politique) des demandes sur ParcourSup parmi les licences générales[28]. Les Instituts d'Administration des Entreprises étant des composantes en eux-mêmes, ils ne figurent pas dans le classement. **Ces filières sont alors largement plébiscitées par les lycéens, dès lors qu'elles figurent toutes dans la moitié haute du classement.** Il est donc essentiel de prendre en compte **leurs difficultés et spécificités** dans le processus d'admission en premier cycle universitaire.

D'autant plus, qu'elles ont un intérêt majeur dans notre société. Ces enseignements permettent la **compréhension du monde, le développement d'un esprit critique, d'une argumentation évidente, l'analyse des politiques publiques et l'acquisition de compétences et de connaissances essentielles au fonctionnement d'une société démocratique.** Les professionnels qu'ils forment sont des **engrenages indispensables au bon fonctionnement d'un Etat, voire plus globalement, d'un système mondial tout entier.** Nier l'importance de ces filières reviendrait à nier **l'importance même de faire société collectivement**. **Les sciences sociales sont alors nécessaires pour assurer et faire perdurer le développement de la société et d'un Etat démocratique.**

[28] Parcoursup, campagne 2026 – Traitement SIES

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

## III.1. La filière AES, une filière mise de côté

**UNE FILIÈRE PLURIDISCIPLINAIRE :**

La filière Administration Economique et Social se compose de **sociologie, d'économie, de droit, de sciences politiques, de statistiques, de management, de marketing, de comptabilité** et ceci n'est qu'une liste non exhaustive. En effet, la formation en AES c'est une **pluridisciplinarité assurée**. Suite à la **tertiarisation de la société** et pour répondre à un besoin d'éducation à l'**administration publique et en entreprise**, la formation AES a vu le jour. Au début des années 70, on remarque que c'est toute une **effervescence intellectuelle, mise à disposition pour le bien commun.** De plus, de par leur **territorialisation**, les différentes licences possèdent de **nombreuses spécificités** qui ne sont **que trop peu communiquées aux lycéens.**

**UNE FILIÈRE DANS L'OMBRE ET TROP PEU VISIBILISER PAR PARCOURSUP :**

Pourtant, cette filière reste **peu mise en valeur et désavouée aux yeux du monde universitaire**. La filière AES, depuis son inauguration, a toujours évolué dans **l'ombre** d'autres disciplines, telles que l'administration publique, le droit, l'économie-gestion, la science politique, les instituts d'administration des entreprises, les DUT/BUT Gestion des Entreprises et des Administrations, l'Institut d'Études Politiques, et désormais **de plus en plus en concurrence avec les établissements d'enseignement supérieur privés, notamment les écoles de commerce**.

- L'ARES demande la **revalorisation de cette filière dans le processus d'admission en premier cycle**, en mettant en avant son côté **pluridisciplinaire** dans le **module "recherche";**
- L'ARES demande une plus **grande clarté sur les fiches formations** des **spécificités de chaque licence d'AES**.

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

## III.2. La filière Droit, en pleine crise démographique

**UNE PROTECTION DANS LE SECTEUR PUBLIC:**

La filière droit est indispensable pour **garantir l'État de droit**, alors même que celui-ci est de plus en plus **menacé**. Les juristes permettent de faire respecter les lois, de **protéger les libertés individuelles** et les **droits fondamentaux** de chacun, mais aussi de vérifier que les décisions des institutions et des administrations respectent un cadre légal.

**UN ENJEUX POUR LES INTÉRÊTS PRIVÉS ET INDIVIDUELS :**

Leur rôle s'étend aussi au secteur privé, les juristes permettent aux entreprises de **respecter les nombreuses normes encadrant leur activité.** La filière forme aussi des professionnels qui accompagnent directement les citoyens, par du conseil juridique, de l'accès au droit, ou des actes de notariat par exemple : **les différents métiers du droit comportent tous une importance particulière pour faire société.**

Ainsi, le droit revêt une dimension non négligeable, il est ce qui **permet à la société de fonctionner en protégeant tous ses individus.**

**UNE FILIÈRE VICTIME DE SON SUCCÈS INDUISANT UNE SÉLECTION :**

La filière droit fait cependant face à **certaines problématiques.** Tout d'abord, la filière fait face à une **crise démographique en licence** s'étalant depuis plusieurs années, entraînant une **sélection injuste et inévitable tant que les financements ne permettent pas d'augmenter le nombre de places**. De plus, elle est l'une des filières appliquant **le plus bas taux d'acceptation d'élèves hors académies**, privant une grande partie de lycéens ruraux de s'émanciper et d'étudier dans de grandes villes universitaires. **Cette sélection** est alors, encore une fois, **la source d'un très grand développement de l'Enseignement supérieur privé,** qui profite aussi du **taux d'échec en licence 1**, dont souffre grandement la licence de droit.

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

- L'ARES demande une **ouverture massive de places afin de compenser la crise démographique**;
- L'ARES demande à ce que les **établissements réhaussent leur taux d'acceptations pour les étudiants hors-académie**

## III.3. La filière Economie-Gestion, victime d'un manque de communication

**UNE FILIÈRE BIDISCIPLINAIRE ET POLYVALENTE :**

La filière Économie-Gestion est **bidisciplinaire** que l'on peut retrouver dès la licence sous différentes formes : licence d'économie-gestion, licence d'économie, licence de gestion ou associées avec d'autres disciplines telles que le droit.

En effet, les études d'économie-gestion sont des **études polyvalentes** ayant pour objectif de **former des professionnels capables de comprendre l'environnement** qui les entoure, comprendre les **marchés**, **piloter** des organisations (entreprises, administrations, associations…), **analyser et comprendre l'actualité économique et financière** tout en permettant à l'étudiant d'acquérir de nombreuses compétences en **gestion administrative** et **comptable** et **financière**, en **communication** et travail d'équipe et en capacité d'analyse statistique et mathématique.

**UNE FILIÈRE AUX DÉBOUCHÉS MULTIPLES :**

Par ailleurs, en termes de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle, la filière joue un rôle important. Ses **débouchés en second cycle**, et sur **le plan professionnel** sont très larges et concernent **l'ensemble des secteurs de la société**, que ce soit dans le **public** et dans le **privé**, dans **l'industrie** et le **commerce**, ainsi que dans des secteurs tels que la **comptabilité**, le **management**, le **marketing**, **l'économie** ou encore les **politiques publiques**…

Il est donc primordial afin de répondre aux besoins de la société, que les formations universitaires en sciences économiques et de gestion soient polyvalentes, qualitatives et **suffisamment financées pour former convenablement nos étudiants et garantir de futurs professionnels correspondant aux attentes et enjeux de la société.**

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

**UNE FILIÈRE NÉCESSITANT UN ACCOMPAGNEMENT DÈS LE LYCÉE :**

Selon les licences d'Économie Gestion, les spécialités choisies en première, soit deux ans avant la procédure d'admission, varient et représentent **un des critères principaux d'acceptation**. Il est nécessaire **d'orienter au mieux les étudiants** afin qu'ils soient au courant, dès le choix des spécialités, que celles-ci seront **déterminantes particulièrement dans cette filière**.

Enfin, la **licence économie-gestion** est une licence intégrant **deux filières distinctes** : la filière économie et la filière gestion. C'est une distinction qui peut, parfois, être source **d'incompréhension pour les candidats**. Il est important, dès lors, de **distinguer** la licence gestion de la licence économie, et enfin de la licence économie gestion, et ce, dès la **procédure d'entrée en premier cycle.**

- L'ARES demande la **communication par les établissements des spécialités obligatoires à l'admission dans les différentes licences d'économie gestion**;
- L'ARES demande des **informations précises sur les différentes licences d'économie, de gestion et d'économie gestion** afin de garantir un choix éclairé des candidats.

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

## III.4. Les Instituts d'Administration des Entreprises, comme réponse au privé lucratif

Les Instituts d'Administration des Entreprises représentent **des composantes universitaires non-négligeables**. Récemment apparus dans l'écosystème de l'Enseignement Supérieur, ils se basent sur une promesse simple : **permettre l'accès à des écoles publiques de management et de gestion**.[29]

**UNE COMPOSANTE-REMPART AU PRIVÉ LUCRATIF :**

Les IAE permettent alors la formation de **cadres d'entreprises,** et ce, en permettant une **professionnalisation inédite dans le système LMD** (Licence-Master-Doctorat) pour une **tarification universitaire**. Leur intérêt est donc **sans appel** : **les IAE sont le dernier rempart contre les écoles de management privées**. Alors que 25,8%[30] des étudiants étaient scolarisés dans un établissement d'enseignement supérieur privé durant l'année universitaire 2025-2026 selon le MESRE-SIES, **l'ARES tient à rappeler son opposition à ces systèmes lucratifs, qui précarisent toujours plus les jeunesses**.

**UNE INSTITUT PROFESSIONNALISANTE ET UNIVERSITAIRE :**

Par ailleurs, les IAE permettent la formation de cadres d'entreprises, à l'heure où celles-ci sont **un point central du fonctionnement économique mondial.**

Ces composantes prodiguent alors des formations **essentielles au bon fonctionnement économique d'un État et d'un système mondial tout entier**. Ce modèle revêt donc **une importance capitale** en ce qu'il permet l'accès à **prix universitaire** à une **formation de management et de gestion**,

---

[29] IAE France, l'organisation regroupant les IAE français, précise : "*Au sein des universités, les IAE bénéficient, pour la plupart, d'un statut dérogatoire (art. L 713-9 du Code de l'éducation) leur conférant une autonomie de stratégie et de fonctionnement. De plus, ils constituent un dispositif rare dans l'université, fondé sur un triptyque « enseignement-recherche-entreprises » permettant d'allier excellence académique et professionnalisation*."

[30] MESRE-SIES, « Les effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur en 2025-2026 », Note Flash du Sies, n° 17, juillet 2026. Disponible sur https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2026-07/NF_synth%C3%A8se_effectifs_etudiants_2025-26.pdf

tout en **professionnalisant** ses étudiants, en les sensibilisant aux enjeux actuels des entreprises et de gestion d'équipe.

- L'ARES demande **un investissement du gouvernement pour visibiliser d'autant plus ces instituts afin de contrer le développement du privé lucratif**

## III.5. La filière Science politique universitaire, une filière sous-financée

**UNE FILIÈRE NÉGLIGÉE DANS SON DÉVELOPPEMENT :**

Il a été constaté en 2024, par l'Association Française de Science Politique, qu'en dix ans le nombre de formation en science politique a été **multiplié par deux sans même réussir à absorber la demande estudiantine**.[31]

Afin d'assurer le nombre de formations en science politique nécessaire, il est alors **obligatoire d'augmenter le nombre d'enseignants**. En effet, sans un nombre correct d'enseignants en science politique cette filière, **clé de voûte de la vie politique française**, ne pourra continuer à **se construire et assurer le droit à la poursuite d'études**. Pourtant, malgré le développement des dix dernières années, la session de 2024-2025 du **concours d'agrégation** en science politique a établi **seulement trois places à pourvoir**[32]. Alors même, que le **corps enseignant de science politique lui-même a tiré la sonnette d'alarme**.[33]

Il est alors nécessaire que le gouvernement mette les fonds nécessaires pour développer un **corps enseignant adéquat** ainsi que **le nombre de places et de formations en science politique** pour répondre à la demande estudiantine.

[31] Licence de science politique | Association Française de Science Politique
[32] arr-t-du-21-janvier-2025-fixant-le-nombre-d-emplois-offerts-en-science-politique-36026.pdf
[33] Un congrès, deux motions : nos positions sur les recrutements à l'université et au CNRS | Association Française de Science Politique

**UNE FILIÈRE INVISIBILISÉE PAR D'AUTRES :**

De plus, la filière science politique souffre d'une certaine concurrence de la **filière droit et des IEP,** du fait de leur assimilation aux yeux des lycéens. Il est alors nécessaire de comprendre que ces trois formations ont des ressemblances, mais ont **surtout des objectifs, méthodes et disciplines différentes, permettant un réel intérêt à chacune de ces filières. Chacune d'entre elles ont des débouchés et enseignements différents.**

- L'ARES demande **une ouverture massive de postes d'enseignants, de places en licence et de formations en science politique** afin d'absorber la demande étudiante;
- L'ARES demande **une clarification des différences entre le droit, la science politique et les IEP** lors de la **procédure d'admission en premier cycle** afin de garantir un choix éclairé aux lycéens.

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

# Conclusion

Comme démontré jusque-là, la **procédure d'admission en premier cycle universitaire peut être qualifiée, à bien des égards, d'imparfaite.** Représentée par ParcourSup, elle est source, de par son **manque de clarté et son fonctionnement, d'une anxiété évidente pour les lycéens**, mais aussi d'un **tri social qu'il est essentiel d'annihiler au plus vite** afin de garantir une **égalité certaine devant le service public**. Cependant, la plateforme n'est pas la seule responsable du contexte dans lequel les lycéens s'orientent.

En effet, le **sous-financement chronique des universités** met en place une **sélection injuste** et permet à **l'enseignement supérieur privé** de **prendre encore et toujours plus de place dans l'écosystème des études supérieures**.

**L'ARES se veut donc source de propositions pour permettre à la procédure d'admission en premier cycle universitaire de garantir une orientation sereine, inclusive et émancipatrice à tous les lycéens.**

Si ce dossier s'articule principalement autour de ParcourSup, **il a vocation à mettre en avant les nécessités d'évolutions de la nouvelle plateforme pour répondre aux revendications étudiantes. Étudier est un droit, permettons à chacun de pouvoir l'appréhender de la manière la plus inclusive possible.**

PRESSE@FEDE-ARES.ORG
06 38 75 02 96
HTTPS://FEDE-ARES.ORG
79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

**CONTACT :**

Zélia CONTE
Présidente de la Fédération Nationale ARES
presse@fede-ares.org
06 38 75 02 96